



PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS

MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le neuvième jour de janvier deux mille vingt-trois à 19 h à la Salle Multi, située au 15A, rue du Nord, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents :

- M. Martin Côté, maire
- M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1
- M. Sébastien L'Écuyer, conseiller, poste 2
- M. Jacques Devost, conseiller, poste 3
- M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4
- M. Luc Bourque, conseiller, poste 5
- M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Aussi présent : M. Sylvain Roy, directeur général par intérim

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 40. M. Sylvain Roy fait fonction de secrétaire.

2. Constatation du quorum

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de la séance par M. Martin Côté, maire
2. Présences
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022
5. Acceptation des comptes
6. Résolutions
 - a) Résolution 2023-01-09-01 concernant une subvention à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz
7. Affaires nouvelles
8. Varia
9. Période de questions
10. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 décembre 2022

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Jacques Devost et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2022 soit adopté.

5. **Acceptation des comptes**

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 décembre 2022 pour un montant de 40 057,58 \$.

Ces comptes ont été acquittés par le directeur général par intérim, et moi, Sylvain Roy, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

Sylvain Roy, directeur général par intérim

6. **Résolution**

Madame Maryse Bourque, conseillère au poste 4, déclare un conflit d'intérêt. Elle n'a pas participé aux délibérations ni au processus de sélection et se retire de la séance du conseil municipal jusqu'au prochain point. Le quorum est toujours constaté.

a) Résolution 2023-01-09-01 concernant une subvention à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz

Attendu que l'article 91.1 de la loi sur les compétences municipales accorde aux municipalités locales le droit d'accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM),

Par conséquent, il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz autorise l'octroi, le versement et le décaissement d'une subvention de 25 000 \$ à la Coopérative de solidarité de Baie-Johan-Beetz selon la séquence suivante : 2 000 \$ le quinzième jour de chaque mois, de janvier à novembre 2023, et 3 000 \$ le 15 décembre 2023

7. **Affaires nouvelles**

8. **Varia**

9. **Période de questions**

10. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 58.

Sylvain Roy
secrétaire

Martin Coté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.